

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2019 à 19H30

Présents : F.BEAUVOIS, A.RACCURT, C.GOUVERNEUR, J.P.PERROT, B.LAVIRE, T.GERossier, A.L. BRUNET, G.PIPAZ, J.C.RUGA. I.RACCURT

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Absents Excusés : M.JEANNEY (Pouvoir G.PIPAZ), C.DUMAS (Pouvoir F.BEAUVOIS), A.BRET (Pouvoir à J.P PERROT)

Absents : S.AMEUR F.BROUSSE

Isabelle RACCURT est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

BUDGET COMMUNAL DECISION MODIFICATIVE N ° 2

Voir annexe n°1.

PERSONNEL COMMUNAL / RECRUTEMENT PERSONNEL CONTRACTUEL

Le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient en ce début d'année scolaire de recruter 2 agents en créant deux emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité dont la description suit :

- Un emploi d'Adjoint Technique à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 25/35 pour assurer la gestion de deux services de cantine, assurer la surveillance au sein de la structure de l'accueil périscolaire et veiller à l'entretien des locaux de cet établissement.
- Un emploi d'Adjoint Technique à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 30/35 qui viendra en renforcement de l'équipe en place à la cantine, au périscolaire et au service technique pour assurer le désherbage manuel sur le territoire de la commune et venir en soutien de l'Agent Technique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions relatives au recrutement de ces agents.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée délibérante, un projet de convention qui pourrait être conclue entre la commune et Monsieur Alain CONVERT pour la mise à disposition et l'utilisation d'un terrain communal. Cette mise à disposition gratuite, permettrait à Monsieur Alain CONVERT d'utiliser ce tènement pour faire paître ses moutons. En contrepartie, il devra veiller à l'entretien des parcelles cadastrées AB n° 597, 599, 601, 603, 606,607 et 609 : mise en place d'une clôture, coupe des herbes hautes, orties et ronces. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention tels qu'énoncés et autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière.

SUBVENTION ANIMONS BRESSOLLES

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante, que dans le cadre du jumelage 2019 dans l'Allier, l'avance de frais a été supportée par l'association Animons Bressolles. Ces frais d'un montant de 1 498,09 € englobent le transport, le cadeau ainsi que le casse-croûte le jour du départ. Il convient donc à ce jour de rembourser l'association. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, octroie une subvention d'un montant de 1 500,00 € à l'association Animons Bressolles.

AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DE L'AIN POUR LA PERIODE 2019-2025.

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée délibérante que la commune peut émettre un avis sur le futur schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Ain pour la période 2019-2025. Dans le public, se trouvent le dirigeant de la société SUNKISS située zone des 2 B à Bressolles ainsi que l'exploitant du terrain où se sont installés des gens du voyage à proximité de la zone d'activité. Monsieur le Maire souhaite entendre successivement ces personnes qui subissent des nuisances importantes pouvant aller jusqu'à mettre l'activité de chacun en péril. Monsieur le Maire tente de rassurer « les communautés de communes CCMP et 3CM avancent, des terrains ont été trouvés pour l'aire de grand passage, on peut espérer une solution pérenne pour l'année prochaine ». Cependant à la lecture de la charte il déplore qu'on ne prenne pas en compte toutes les problématiques engendrées lors de l'installation des gens du voyage sur un territoire. On n'oublie que ces gens ont des devoirs qu'ils ne respectent absolument pas, on peut se demander si ils ne bénéficient pas d'un soutien. La situation sur notre territoire devient invivable, les forces de l'ordre ne semblent pas capables de gérer les gens du voyage et les élus subissent cette impunité totale. Selon ces nombreux constats, le Conseil Municipal, émet un avis défavorable sur le projet du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Ain pour la période 2019-2025.

COMPTE RENDU REUNIONS

Plusieurs dates à retenir (F.BEAUVOIS)

- 12 Septembre réunion publique à la Boisse -Compétence GEMAPI.
- 11 Septembre – Compétence PLH.
- 14 Septembre – Déplacements doux journée du vélo.
- 26 Septembre – Organom réduire les déchets dans les restaurants scolaires.
- 27 Septembre Roul'Elec Enedis.
- 14 Octobre réunion des élus – Projet des 3 B.

A noter le festival ZAC EN SCENE 4 et 5 Octobre prochain.

SPANC (J.P.PERROT)

Lors du transfert de la compétence du service de l'assainissement non collectif, le contrôle des installations aura lieu tous les 10 ans sauf en cas de vente du bien. A ce jour, 64 % des installations recensées sur tout le territoire de la 3CM ont été contrôlées.

Réseaux mise en séparatif (F.BEAUVOIS)

Une consultation en vue de retenir un maître d'œuvre est prévue le 20 septembre prochain.

INFORMATION

La commune n'est pas à l'origine du démarchage autour du compteur Linky et n'est pas informée.

La séance est levée à 21h 20